

Commune de REVENTIN-VAUGRIS
(Isère)

N°	Objet	Date
50	Arrêté réglementant la circulation sur la VC n°7 « rue du Donjon »	11/04/2024

Mme la Maire de Reventin-Vaugris,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982, la loi n°83-8 du 7 janvier 1983.

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,

Vu les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1997 relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures de sécurité lors de la visite ministérielle sur le site de Méthavarèze,

ARRETE

ARTICLE 1

En raison de cette visite ministérielle, **la voie communale n°7 « rue du Donjon » au niveau du carrefour avec le « chemin de la Tour » sera fermée à la circulation le vendredi 12 avril 2024 de 12h à 18h.**

ARTICLE 2

La signalisation sera mise en place par la Commune.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté est adressée :

- Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VIENNE.

Fait à REVENTIN-VAUGRIS, le 11 avril 2024

Mme la Maire,
Edith RUCHON

